

**POURSUIVONS L'ACTION
POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI
ET LES RETRAITES !
LE 20 AVRIL 2010**



Le 23 mars, les salariés, les retraités, les privés d'emploi se sont largement exprimés en manifestant nombreux dans plus de 160 cortèges partout en France contre les choix et les restrictions que le Gouvernement et le MEDEF veulent imposer.

Ils ont exigé, d'une seule voix, haut et fort :

L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et la création de 100 000 emplois dans les établissements publics et privés de santé, et autant dans le secteur social et médico-social, ainsi qu'un vaste plan Urgence Emploi/Formation ;

La résorption de l'emploi partiel contraint ainsi que la précarité dans la Fonction publique et le secteur privé ;

Des augmentations salariales, le rattrapage d'environ. + 10% dans le public. et + 16% dans le privé, de pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis 2000 ;

Une réelle reconnaissance des qualifications de nos professions ;

Un droit à un départ à la retraite dès 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles) avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité et au minimum au niveau du SMIC ;

Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail afin de mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles inacceptables ;

La reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite pour tous les travaux pénibles et la manipulation de produits dangereux ;

L'abrogation de la RGPP (révision générale des politiques publiques), de la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoire) et de la volonté de rénover à la baisse les conventions collectives ;

La mise en place de changements ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire ;

L'ouverture de réelles négociations pour répondre aux attentes des salariés, aussi bien dans la Fonction Publique que dans le privé (Conventions Collectives Nationales 66, 51, Croix Rouge Française, Centre de Lutte Contre le Cancer...).



Il est temps pour tous de poursuivre, le mouvement, de l'amplifier pour exiger une autre politique salariale, de faire entendre par la grève et les manifestations le 20 avril notre mécontentement et pour obtenir des réponses à la hauteur de nos exigences qui sont légitimes.



La CGT maintient son exigence d'un doublement de salaire entre le début et la fin de la carrière pour tous les salariés qu'ils soient du public, du privé ou de l'associatif

Revendiquer une augmentation du SMIC à 1.600 € n'est pas utopique !



Pour preuve, en mai et juin 1968, 7 millions de salariés en grève ont poussé le Gouvernement à négocier. En ont résulté les accords de Grenelle, avec une augmentation de 35% du salaire minimum et une revalorisation de l'ensemble des salaires.

➡ *Informons nos collègues des réformes en cours destructrices, notamment pour notre champ fédéral.*

➡ *Créons les conditions du rassemblement du plus grand nombre, si possible dans l'unité syndicale afin de réussir un grand 1er mai à la hauteur des enjeux.*



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : / / / / / Ville :

Age : Profession :

Nom et adresse de l'établissement :

Bulletin à nous renvoyer à : FD CGT Santé - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Mail : revendic@sante.cgt.fr

Site internet : www.sante.cgt.fr